

## 1 **Dépublication du compte dans l'annuaire MSSanté au bout de 6 mois d'inactivité**

Sur medimail, toute boîte aux lettres individuelle ou organisationnelle qui **n'a pas fait l'objet d'une activité par un.e utilisateur.ice depuis 6 mois consécutifs** ne sera plus visible sur [l'annuaire MSSanté](#) (l'adresse MSS sera mise sur liste rouge de l'annuaire MSSanté).

Une nouvelle activité sur la boîte aux lettres entraînera son retrait de cette liste rouge.

## 2 **Suppression du compte après 1 an sans activité**

Conformément aux recommandations de la CNIL, **toute boîte aux lettres sera définitivement supprimée après 1 an d'inactivité.**

L'utilisateur.ice sera informé.e de cette suppression 2 mois avant, c'est-à-dire **10 mois après la dernière activité.**

Pour empêcher la suppression de son compte, l'utilisateur peut effectuer une action : se connecter à medimail ou envoyer un message.